

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 2 octobre 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3814-2012.

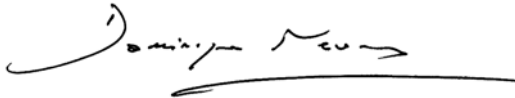
Cause tarifaire 2013-2014 d'Hydro-Québec Distribution.

Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3814-2012

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

A	LA PRÉVISION DE LA DEMANDE (B-0012, HQD-2 DOC 1 ET B-0013, HQD-2 DOC.2)	2
B	LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (B-0042, HQD-8, DOC. 8)	7
C	LES RÉSEAUX AUTONOMES (B-0013, HQD-2, DOC. 2 ET B-0016, HQD-2, DOCUMENT 4 ET B-0039, HQD-8, DOC. 5)	13

A LA PRÉVISION DE LA DEMANDE (B-0012, HQD-2 DOC 1 ET B-0013, HQD-2 DOC.2)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 1

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0012, HQD-2, Document 1, page 3.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3776-2011, Pièce B-0012, HQD-2, Document 1, page 3.

Demande :

- a)** Au dossier R-3776-2011, cité en référence ii, le Distributeur montrait à la fois une prévision du prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta et une prévision du prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI). Veuillez expliquer pour quelles raisons ces prévisions n'apparaissent plus dans la pièce équivalente du dossier R-3814-2012 (référence i).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 2

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0012, HQD-2, Document 13, tableau 1 (page 5), tableau 3 (page 8), tableau 4 (page 10) et tableau A1 (page 19).

Demande :

- a)** Veuillez fournir l'équivalent des quatre tableaux indiqués en référence par secteur de consommation, soit domestique et agricole, général et institutionnel, petit industriel, grande industrie et autres.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 3

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 7 (tableau 2, ligne divers manufacturiers).

Demandes :

- a) La rubrique «divers manufacturiers» montre la plus importante croissance prévue en 2013, soit 250 GWh sur une croissance totale du tarif L de 438 GWh, c'est une proportion de 57%. Veuillez lister les secteurs spécifiques qui entraînent cette hausse.
- b) Quelle serait la part de cette hausse qui est attribuable aux transferts de clients découlant de la réforme des tarifs généraux ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 4

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 12, lignes 10 à 14 :

Selon la SCHL, « Les effets de la lente expansion économique seront annulés par les conditions d'emprunt toujours avantageuses et par la conjoncture démographique, qui favoriseront la construction résidentielle en 2012 et 2013 ». Ainsi, la SCHL prévoit un total de 44 300 unités de logement mises en chantier au Québec en 2012 et de 45 100 unités en 2013.

Demande :

- a) Peut-on conclure du paragraphe cité que le Distributeur se fierait dorénavant sur la prévision des mises en chantier produite par la SCHL?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 5

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 13, tableau 5.

Demande :

a) Dans le tableau sur les prévisions économiques, le Distributeur a remplacé la variable croissance du revenu personnel disponible par la rubrique croissance du revenu du travail. Veuillez expliquer ce qui vous a amené à faire ce changement. Est-ce que cette nouvelle variable est mieux corrélée avec la consommation d'électricité?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 6

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 14, rubrique croissance du PIB manufacturier.

Demande :

a) Veuillez expliquer votre prévision de -0,9 % en 2013 de la croissance du PIB manufacturier alors que les autres prévisionnistes prévoient plus de 2% voire près de 4%.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 7

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 14, croissance l'emploi au Québec.

Demande :

a) Veuillez expliquer votre prévision de 2,1% en 2013 de la croissance de l'emploi au Québec alors que les autres prévisionnistes prévoient moins de 1,5% voire moins de 1%.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 8

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, absence de prévisions des prix des combustibles.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3776-2011, Pièce B-0012, HQD-2, Document 2, page 20 (tableau 7).

Demande :

- a)** Au dossier R-3776-2011, il y avait un tableau intitulé présentation et comparaison de la prévision du prix des combustibles. Pourquoi ce tableau est-il abandonné au présent dossier?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 9

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 15, lignes 1 à 3 :
L'impact cumulé des programmes d'économie d'énergie lancés sur les marchés résidentiel, commercial, institutionnel et industriel est de 6 782 GWh en 2012 et de 7 460 GWh en 2013.

- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, État d'avancement 2011du Plan d'approvisionnement 2011-2020, page 12, Tableau 2.1.4-1.

Demande :

- a)** Dans l'État d'avancement du Plan 2011, l'impact des économies d'énergie sur la prévision des ventes est de 10,2TWh en 2012 et de 11,9TWh en 2013. Comment conciliez-vous ces économies d'énergie avec celles du présent dossier (6,782TWh en 2012 et 7,460TWh en 2013)?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 10

Références :

i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 15, lignes 1 à 3 :

L'impact cumulé des programmes d'économie d'énergie lancés sur les marchés résidentiel, commercial, institutionnel et industriel est de 6 782 GWh en 2012 et de 7 460 GWh en 2013.

ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, page 15, note 3 :

Inclut la contribution estimée des programmes et activités sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

iii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-08, Document 8, page 37, Tableau A-3: impacts énergétiques (GWh implantés et cumulés).

Demande :

a) De la référence iii du PGÉE du Distributeur, les économies cumulées et implantées sont de 6322 GWh en 2012 et de 6783 GWh en 2013. Peut-on déduire que la contribution du MRNF est la différence entre le PGÉE du distributeur et les économies citées dans la référence i soit 460GWh en 2012 et 677GWh en 2013?

B LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (B-0042, HQD-8, DOC. 8)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 11

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3776-2011, Pièce B-0044, HQD-8, Document 8, page 6, lignes 5 à 8 :

Le Distributeur présente, dans la section 2, un bilan des résultats du PGEÉ depuis 2003 et, dans la section 3, les efforts à déployer pour l'atteinte de la cible de 8 TWh prévue au PGEÉ, soit sa contribution estimée à la cible de 11 TWh pour l'horizon 2015 fixée par le gouvernement du Québec.

Demande :

- a) Dans le Dossier R-3776-2011, le Distributeur faisait spécifiquement référence aux cibles gouvernementales d'économies d'énergie pour 2015 (référence ii). Comment expliquez-vous qu'il n'en soit pas fait mention au présent dossier?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 12

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 8, lignes 11 à 13 :

Minuterries de piscine et Toiles solaires : moins bonne performance que prévu en raison d'un plus faible taux de participation et du fait que le volet Pompes à deux vitesses n'ait pas été lancé.

Demande :

- a) Veuillez élaborer sur les raisons qui ont retardé le lancement des pompes à deux vitesses.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 13

Références :

i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 8, lignes 16 et 17 :

Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores (Récup-frigo) : baisse des volumes en raison d'un plus faible taux de participation.

ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3740-2010, Pièce B1, HQD-8, Document 8, page 23, lignes 20 à 22 :

Enfin, le Distributeur modifie certaines modalités du programme. L'aide financière par appareil récupéré sera réduite de 60 \$ à 30 \$ et, pour être admissibles, les réfrigérateurs et congélateurs devront avoir été fabriqués avant 1996.

Demande :

a) Selon le Distributeur, jusqu'à quel point la baisse du niveau de participation dans la récupération des réfrigérateurs et congélateurs énergivores peut-elle s'expliquer par la baisse de la contribution financière mentionnée en référence ii)?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 14

Références :

i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 8, tableau 2.1, ligne Marché Affaires Industriel.

ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8, page 38, tableau A-4, ligne Sous-total secteur industriel.

iii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8, page 9, lignes 10 à 12 :

Impact énergétique et investissement inférieurs au niveau prévu principalement attribuables aux délais de mise en œuvre des volets Modernisation du programme.

Demande :

a) L'explication donnée en référence iii, à l'effet que les économies de 141 GWh au lieu des 224 GWh attendus (référence i) ne sont dues qu'à un retard de la mise en œuvre d'un programme du Distributeur exige de plus amples explications puisque la prévision pour 2013 des économies du sous-secteur industriel n'est que de 148 GWh (référence ii). Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 15

Références :

i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION** Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 19, lignes 5 à 7 :

Quant aux pompes à chaleur pour climat froid, le plan de mesurage en laboratoire et en conditions réelles d'opération se poursuivra en 2013 afin de valider la performance énergétique et technique de ces équipements.

ii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3740-2010, Décision D-2011-028, page 107, paragraphe 435 :

Le Distributeur évalue présentement la disponibilité d'appareils fiables et performants, ainsi que la mise sur pied d'un service après-vente pour le programme Pompes à chaleur efficaces et pompes à chaleur pour climat froid¹⁸⁰. Étant donné que les objectifs sont établis à partir d'évaluations préliminaires, et pour éviter des problèmes liés à une technologie inadéquate, la Régie demande au Distributeur de procéder d'abord à un projet-pilote avant de lancer ce programme.

Demande :

a) Veuillez élaborer sur les difficultés de mise en service opérationnelle (référence i) des pompes à chaleur pour climat froid qui retardent la mise en place du projet pilote demandé par la Régie (référence ii).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 16

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 21, lignes 17 et 18 :

Réfrigération commerciale : Quant au volet Denrées non périssables, il ne sera plus offert à la suite du retrait du partenaire commercial.

Demande :

a) Veuillez élaborer sur les raisons du retrait du partenaire commercial visé par le volet Denrées non périssables.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 17

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 8, tableau 2.1, ligne Innovations technologiques et commerciales

Demande :

a) Veuillez expliquer qu'alors que le budget alloué aux innovations technologiques et commerciales sera complètement dépensé en 2012, seulement 1 GWh d'économies d'énergie sur les 6 GWh prévus sera réalisé.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 18

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3740-2010, Pièce B-1, page 8, tableau 2.2, ligne tronc commun, montant anticipé pour 2009 : 23 M\$.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3776-2011, Pièce B-0044, page 9, tableau 2.3, ligne tronc commun, montant anticipé pour 2010 : 19 M\$.
- iii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 8, tableau 2.1, ligne tronc commun, montant anticipé pour 2012 : 14 M\$.
- iv) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, HQD-8, Document 8; page 35, tableau A-1, ligne tronc commun, montant demandé pour 2013 : 12 M\$.

Demande :

- a) Les références citées montrent une décroissance assez rapide des sommes allouées au tronc commun : en 2013 le montant est de l'ordre de 50% du montant qui était anticipé pour 2009. Y-a-t-il lieu de s'inquiéter pour l'avenir du PGEÉ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 19

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, page 37, tableau A-3: impacts énergétiques (GWh implantés et cumulés) :

Programmes et activités d'HQD	GWH		Implantés 2013
	2012A ²	2013	
Marché résidentiel			
Diagnostic résidentiel	369	383	14
Mieux consommer-Résidentiel	1885	1907	22

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0042, page 38, tableau A-4: impacts énergétiques (GWh implantés)

Programmes et activités d'HQD	GWH

	2012A ²	2013
Marché résidentiel		
Diagnostic résidentiel	45	27
Mieux consommer-Résidentiel	171	99

Demande :

a) Veuillez expliquer l'écart entre les économies qui semblent implantées selon la référence i du tableau A-3 et celles qui apparaissent au tableau A-4 pour les programmes Diagnostic résidentiel et Mieux consommer Résidentiels du marché résidentiel. Quelles sont les bonnes économies? Il n'y a pas d'écarts significatifs entre ces deux tableaux pour les économies implantées des autres programmes du PGEÉ.

C LES RÉSEAUX AUTONOMES (B-0013, HQD-2, DOC. 2 ET B-0016, HQD-2, DOCUMENT 4 ET B-0039, HQD-8, DOC. 5)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 20

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0013, HQD-2, Document 2, tableau 1 page 5.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0039, HQD-8, document 5, Page 18.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION** Dossier R-3748-2010 pièce B-007 HQD-2, Document 2 Révisée (2011-01-19), Annexe 7 PRÉVISION DES BESOINS PAR TERRITOIRES ET PAR RÉSEAUX.

Préambule :

Dans le dossier R-3814-2012 Pièce B-0039, HQD-8, document 5, Page 18, le distributeur annonce la construction de 3 centrales au Nunavik :

Afin de répondre à la croissance de la demande à Tasiusaq, à Kuujjuaq et aux Îles-de-la-Madeleine, le Distributeur prévoit procéder à un ajout de puissance aux centrales alimentant ces réseaux autonomes.

*Construction de la centrale thermique de Puvirnituk
Le Distributeur envisage actuellement la possibilité de construire une nouvelle centrale permettant l'intégration d'un éventuel projet éolien, considérant que la centrale alimentant en électricité le village de Puvirnituk est en fin de vie utile.*

Demandes :

- a)** Veuillez déposer la prévision des besoins 2013-2023 pour ces réseaux comme elle apparaît à l'annexe 7 du Dossier R-3748-2010 Plan d'approvisionnement 2010-2020 B-007 HQD-2, Document 2 Révisée : 2011-01-19 Annexe 7
- b)** La nouvelle centrale de Kuujjuaq a été mise en service en 2011. Veuillez préciser la nature des nouveaux travaux prévus.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 21

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0016, HQD-2, document 4, Page 10 de 16, TABLEAU 2.3 RÉSULTATS CÔUTS ÉVITÉS PAR RÉSEAUX.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3748-2010 Pièce B-0007 HQD-2, Document 2 Annexe 9, page 75

Demande :

- a)** Veuillez fournir pour chacun de ces réseaux le prix du carburant qui a servi à établir le coût évité en énergie.
- b)** Est-ce que le rendement des moteurs et le facteur d'utilisation sont les mêmes que ceux apparaissant au tableau A-9.1 Annexe 9 du dossier du dernier plan d'approvisionnement R-3748-2010 pièce B-0007 HQD-2, Document 2 page 75?
- c)** Si non, veuillez fournir un nouveau tableau.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 22

Références :

- i) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, État d'avancement du Plan d'approvisionnement 2010-2020 Page 26.
- ii) HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3814-2012 Pièce B-0039 HQD-8 Document 5, DEMANDE D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS 2013

Préambule :

Dans l'état d'avancement du plan d'approvisionnement 2010-2020 en page 26 on trouve la citation suivante :

L'augmentation de puissance prévue à Kuujuarapik est également reportée. La baisse de la prévision de charge dans cette communauté permet de retarder cette augmentation de puissance.

Par contre dans la demande d'autorisation des investissements 2013 du dossier R-3814-2012 on ne trouve aucune information sur les investissements à Kuujjuarapik alors que les investissements dans les autres villages sont mentionnés.

Demandes :

- a) Veuillez déposer cet état d'avancement du dernier plan d'approvisionnement au présent dossier.
- b) Veuillez fournir la prévision de charge 2013-2023 pour cette communauté de Kuujjuarapik

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 23

Références :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3748-2010 Plan d'approvisionnement 2011-2020, HQD-2, Document 2 (Révisé 2011-01-19), Annexe 9 page 75, Tableau A-9.1 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS PAR CENTRALE — 2009

Préambule :

Dans ce tableau on voit que l'âge moyen en heures des diesel Inukjuak est de 51144 heures, que l'âge moyen des diesel du Kuujjuaq est de 65454 heures et que l'âge moyen des diesel de Kuujjuarapik est de 78991 heures. Les deux premières centrales ont fait l'objet de projets de reconstruction complète basé sur la désuétude de la centrale et de la désuétude des moteurs diesel.

Demandes :

- a) Selon le Distributeur quelle est la durée de vie maximale d'un moteur diesel?
- b) Quel sera l'âge moyen des moteurs diesel de Kuujjuarapik en 2013?
- c) Quels sont les moyens qu'entend prendre le Distributeur pour assurer la fiabilité de la centrale actuelle?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 24

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3814-2012, Pièce B-0039, HQD-8 Document 5 : DEMANDE D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS 2013 Page 14 :

*Raccordement du village de La Romaine
Le Distributeur tient à souligner que cette décision n'engendre aucun impact tarifaire dans le présent dossier et, qu'en attendant une nouvelle solution, il prend les mesures nécessaires (**notre souligné**) afin d'assurer la fiabilité et la robustesse de l'actuelle centrale de production électrique.*

Demande :

a) Quelles sont les mesures nécessaires que le Distributeur prend actuellement pour assurer la fiabilité et la robustesse de l'actuelle centrale de production électrique?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1. 25

Demande :

a) Veuillez déposer une prévision des charges 2013-2023 pour le réseau de Schefferville selon un scénario faible, selon un scénario moyen et selon un scénario fort.
